

COMMUNIQUÉ

de presse

la
cgt
RATP

Victoire en 3 rounds... le Secrétaire du CSE 4 Bus à la RATP n'est pas coupable des faits qui lui sont reprochés !

Après les élu-es du CSE qui ont refusé son licenciement, l'Inspection du travail aussi et enfin ce jour le Ministère du travail, la Direction de la RATP se retrouve face à une triple décision sans appel.

**Alexandre EL GAMAL n'est pas coupable des faits qui lui sont reprochés
par sa Direction locale.**

Dans une démocratie moderne, on ne licencie pas pour fait de grève et encore moins sur des accusations non fondées.

Par cette nouvelle décision, la CGT-RATP met en garde la Direction contre un acharnement à l'encontre de notre camarade en utilisant le dernier recours à sa disposition, le tribunal administratif.

Madame la Présidente, il est temps de mettre un terme à la répression syndicale dans l'entreprise à l'encontre, notamment, des élu-es et des dirigeant-es de notre organisation syndicale.

La CGT-RATP remercie toutes celles et ceux qui se sont mobilisés pour défendre Alexandre face à cette injustice et aux attaques contre celles et ceux qui font vivre, par leurs engagements, la démocratie sociale au plus près et dans l'intérêt des travailleurs, à la RATP et partout ailleurs.

Paris, le 21 mai 2021

 communication@cgt-ratp.fr

 01 44 78 53 61

 www.cgt-ratp.fr

 85 rue charlot
75003 Paris